

## Gouvernance du PNNS4

Le 4ème [Programme national nutrition santé \(PNNS\)](#) a été lancé en septembre 2019. Au travers de ses 5 axes, 10 mesures phares et 56 actions, ce programme quinquennal (2019-2023) vise un objectif transversal de réduction des inégalités sociales de santé tout en définissant et en mettant en œuvre la politique nutritionnelle du gouvernement.

La gouvernance du PNNS est exercée à la fois au niveau national et au niveau régional. Au niveau national, le Comité Interministériel pour la santé (CIS) assure le contrôle et la réorientation interministérielle ; le comité de pilotage (COFIL) est en charge des orientations stratégiques définies par le PNNS, de la coordination actions/objectifs et de leur mise en œuvre avec l'élaboration du bilan technique ; le comité de suivi assure le dialogue entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la nutrition. Le premier COFIL s'est déroulé le 5 juin en présence des représentants des administrations impliquées dans le PNNS. Le premier comité de suivi aura lieu début octobre. Au niveau régional, les ARS sont en charge de décliner les actions sur le terrain. Elles déploient une dynamique territoriale afin de promouvoir et faciliter les initiatives locales.

## Gouvernance de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024

Co-pilotée par le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé, la [Stratégie Nationale Sport Santé \(SNSS\) 2019-2024](#) inscrit l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Sa gouvernance est assurée par le Comité interministériel pour la Santé (CIS) et les comités de pilotage restreint et élargi. Un Groupe scientifique apportera son expertise sur les orientations scientifiques. Au niveau régional, la déclinaison des actions prend appui sur un comité de pilotage présidé par les ARS et les services déconcentrés du ministère des sports, en lien avec les acteurs locaux. Le premier comité de pilotage restreint comprenant les administrations centrales pilotes et/ou contribuant à la mise en œuvre de la stratégie s'est réuni le 17 juin 2020. Ses missions consistent à préciser les modalités de mise en œuvre de la stratégie, recueillir l'avis de ses membres sur les orientations, les besoins complémentaires, les difficultés. Un bilan technique annuel est présenté au Comité permanent restreint (CPR) qui prépare les travaux du CIS. La tenue du COFIL élargi (qui comprend les administrations, les ARS, les services déconcentrés du ministère des sports, les agences, les collectivités territoriales et d'autres acteurs de terrain) est prévue pour le 1er octobre 2020.

## Appel à projets 2020 « Maisons Sport-Santé »

Le déploiement des Maisons Sport-Santé (MSS) sur l'ensemble du territoire français fait partie des actions « phares » de la Stratégie nationale sport santé avec un objectif de 500 MSS référencées d'ici à 2022. Fort de la dynamique enclenchée par le premier appel à projet en 2019 ayant permis la reconnaissance de 138 MSS, le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont publié le 2 mai le cahier des charges pour ce deuxième appel à projets. Le dépôt de candidatures est ouvert jusqu'au 17 juillet 2020.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/appel-a-projets-2020-maisons-sport-sante>  
<http://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-sante-bien-etre/maisons-sport-sante/article/appel-a-projets-2020-maisons-sport-sante>

## Appel à projets 2020 Nutri-Score en restauration commerciale

Le PNNS4 prévoit d'étendre le Nutri-Score à la restauration collective et commerciale. Après le lancement d'un premier appel à projets sur le déploiement du Nutri-Score en restauration collective en 2019 dont les résultats sont attendus début 2021, un nouvel appel à projets sur l'adaptation et l'impact du Nutri-Score en restauration commerciale est lancé. Son objectif est de soutenir des expérimentations testant l'adaptation du Nutri-Score au contexte de la restauration commerciale et à évaluer, en conditions réelles, l'impact de la mise en place du Nutri-Score principalement sur l'évolution de la composition nutritionnelle des repas choisis par les convives. Deux types de restauration sont ciblés : la restauration commerciale rapide et la restauration commerciale proposant une offre de livraison via un service digital (site internet ou application numérique). Un comité examinera en octobre les propositions attendues jusqu'au 16 septembre 2020.

**Retrouvez le texte de l'appel à projets ainsi que le dossier de candidature :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/nutri-score-et-restauration-commerciale-nouvel-appel-a-projets-de-recherche>

## « Save the date » Semaine de la dénutrition - du 12 au 19 novembre 2020

Action « phare » du PNNS4 2019-2023, elle a comme objectif de sensibiliser le grand public, les professionnels de santé et du secteur social à cette maladie. La Direction Générale de la Santé a confié la mise en œuvre opérationnelle de cette manifestation au Collectif de lutte contre la dénutrition.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-du-4eme-programme-national-nutrition-sante-2019-2023> ; <https://www.luttecontreladenutrition.fr/lancement-semaine-denuitrition/>

## **Confinement : quelles conséquences sur les habitudes alimentaires, l'activité physique, le temps passé assis et le temps passé devant un écran ?**

Le rythme de vie des Français a été fortement perturbé par le confinement imposé par l'épidémie de Covid-19. Les habitudes alimentaires ont été modifiées. Les déplacements et les occasions de faire des activités hors domicile ont été restreints pendant plus de deux mois.

Santé publique France a intégré dans les troisièmes et sixièmes vagues de son enquête CoviPrev des questions sur l'alimentation, sur l'évolution de l'activité physique et sportive, sur le temps passé assis et le temps passé devant un écran pendant le confinement afin d'évaluer ces changements.

Les principales évolutions déclarées concernant l'alimentation portent sur le grignotage, le fait de cuisiner maison, l'accessibilité des produits alimentaires et le poids.

### **Plus de renseignements sur le volet alimentation:**

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/confinement-quelles-consequences-sur-les-habitudes-alimentaires>

L'impact du confinement sur temps passé assis et temps d'écran a été plus important chez les jeunes. Par ailleurs, si la baisse de l'activité physique était prévisible, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir déclaré augmenter leur pratique d'activité sportive.

### **Plus de renseignements sur le volet activité physique et sédentarité :**

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/confinement-un-impact-certain-sur-l-activite-physique-le-temps-passe-assis-et-le-temps-passe-devant-un-ecran>

Pour améliorer son alimentation et sa pratique d'activité physique au quotidien, de nombreux outils existent et les Français s'y sont référés pendant le confinement : le site mangerbouger.fr a connu une hausse de fréquentation de 60% par rapport à 2019. Les pages les plus visitées pendant la période de confinement concernent les fiches recettes, les exercices d'activité physique (+ 308%) et les articles dédiés au Covid-19.

## **Publication par Santé publique France des résultats d'une enquête sur l'exposition des enfants et adolescents à la publicité et d'un rapport sur l'évolution des messages sanitaires**

Suite à l'expertise collective Inserm (2017) « Agir sur les comportements nutritionnels » et à l'avis du Haut Conseil de la santé publique (2018), Santé publique France a été saisie en octobre 2018 par la DGS pour rendre un avis sur les messages sanitaires prévus par l'arrêté du 27 février 2007, fixant les conditions relatives aux informations à caractère sanitaire devant accompagner les messages publicitaires en faveur de certains aliments et boissons. Afin de documenter cette réponse, Santé publique France a mené une enquête sur l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité sur les produits gras, sucrés, salés dans les différents médias et plus particulièrement via la télévision. Santé publique France préconise de limiter les communications commerciales pour les produits de plus faible qualité nutritionnelle, classés D et E selon le Nutri-Score ainsi que les communications pour les marques associées à ces produits, en télévision et sur Internet pendant les tranches horaires qui sont le plus regardées par les enfants. Ces deux médias représentent 80 à 90% des investissements publicitaires alimentaires. En complément de ces mesures prioritaires, Santé publique France propose que le dispositif des messages sanitaires qui figurent au bas des publicités pour des produits alimentaires peu sains soit adapté afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'incitation comportementale en dissociant les messages sanitaires des annonces publicitaires elles-mêmes.

**Consulter le rapport sur l'évolution des messages sanitaires devant accompagner les publicités de certains aliments et boissons et préconisations concernant l'encadrement du marketing des produits gras, sucrés, salés en direction des enfants.**

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/evolution-des-messages-sanitaires-devant-accompagner-les-publicites-de-certains-aliments-et-boissons-et-preconisations-concernant-l-encadrement-du>

**Consulter le rapport sur l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des produits gras, sucrés, salés**

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/exposition-des-enfants-et-des-adolescents-a-la-publicite-pour-des-produits-gras-sucres-sales>

**Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/lettres-actualites-pnns>